AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-4-77413306

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 137

14 AVRIL 1977

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Des observations et des sondages, selon la méthode adoptée après les travaux de l'Institut National de la Recherche Agronomique durant les dernières années, ont été réalisés par le Service de la Protection des Végétaux au cours des mois de Janvier et Février 1977, dans divers secteurs de la Circonscription phytosanitaire "Centre" afin de connaître l'état des populations de campagnols et d'en déduire les prévisions qu'il est possible de faire.

En écartant les parcelles inondées, du fait des récentes fortes précipitations, une certaine activité de ces rongeurs a été constatée dans divers secteurs, notamment dans le Sud des départements du Cher et de l'Indre-et-Loire.

On note de très grandes différences d'une parcelle à l'autre ; mais dans certaines il y a un risque de pullulation non négligeable au cours du printemps.

Actuellement, il n'est pas envisagé de rendre la lutte obligatoire par arrêté préfectoral, mais il est conseillé aux agriculteurs de prendre les dispositions nécessaires pour intervenir sans tarder si la présence des rongeurs est constatée dans leurs cultures. En effet, l'époque la plus favorable pour obtenir le maximum d'efficacité se situe au printemps, le plus tôt possible.

PRODUITS SUSCEPTIBLES D'ETRE UTILISES

Deux catégories d'appâts peuvent être utilisés :

- des appâts prêts à l'emploi à base de Crimidine,

- des appâts à base de Chlorophacinone que l'on peut se procurer prêts à l'emploi ou bien qui peuvent être préparés avec du blé et un concentrat huileux ; les appâts contiennent 0,0075 % de matière active ; avec 3 litres d'un concentrat huileux à 0,25 % on peut préparer 100 Kg d'appâts.

Les appâts à base de Crimidine doivent être obligatoirement déposés dans les trous fréquentés par les rongeurs ou sous de petits abris tels que tuiles demi-rondes renversées, plaques de paille pressée solidement fixées au sol, drains, de façon à les mettre hors d'atteinte des animaux domestiques, des oiseaux et du gibier.

Les appâts à base de Chlorophacinone peuvent être déposés en ligne, au moyen d'un semoir ; leur épandage à la volée est inefficace et doit donc être vivement déconseillé, ainsi que l'épandage par paquets.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P 90

REALISATION DE LA LUTTE

L'application des appâts doit être adaptée à l'importance de l'infestation.

a) Infestation localisée : il est important de traiter dès l'apparition des foyers ("ronds") qui sont souvent l'annonce d'une multiplication rapide des rongeurs.

On peut alors adopter deux techniques selon le type d'appât qui aura été choisi :

- soit employer des sachets de 25 g d'appât (modèle breveté) que l'on dispose dans les secteurs particulièrement infestés ; ces sachets imperméables permettent la conservation du grain en cas de consommation retardée ou échelonnée ;
- soit placer les appâts dans les trous des rongeurs ou mettre en place des abri-pièges constitués comme il a été indiqué précédemment et espacés de 10 à 25 m selon la densité des trous de campagnols ; on considère qu'il faut 250 à 300 g d'appât par abri-piège.

b) Infestation plus étendue ou généralisée : on peut alors utiliser deux méthodes d'épandage mécanique :

- le semoir à rayons, porté ou tiré par le tracteur.
  L'appareil est préparé et réglé spécialement pour cet usage ; 2 tubes de descente voisins sont seuls mis en service puis jumelés à leur base après enlèvement des socs d'enterrage ; leur extrémité est dirigée près du sol dans l'axe du passage d'une roue du tracteur ou éventuellement du semoir.
  Les campagnols, lors de leur déplacement, utilisent de préférence la trace laissée par la roue et découvrent aisément les appâts qui sont alors plus facilement consommés.
  Cette technique permet également aux agriculteurs de mieux apprécier l'efficacité de la lutte.
  Les lignes de distribution des appâts sont équidistantes de 5 mètres et on épand de 15 à 20 Kg d'appâts à l'hectare soit 7,5 g à 10 g au mètre linéaire.
- le semoir à graine monogerme ; on monte deux de ces semoirs à un écartement de 5 mètres sur une barre porteuse fixée derrière le tracteur. La quantité d'appâts épandue est la même que dans le cas précédent.

CHARANCON DES SILIQUES / COLZA /

Les premiers charançons des siliques sont apparus depuis un certain temps déjà. Jusqu'à présent les captures dans les cuvettes jaunes n'ont pas été, en général, très nombreuses. Des captures non négligeables ayant été enregistrées le 16 Avril dernier, il faut donc s'attendre à une augmentation plus ou moins rapide des populations de ce ravageur dans les cultures dès le prochain réchauffement.

Un traitement contre le charançon des siliques est nécessaire lorsqu'on dénombre en moyenne un charançon par plante en bordure et à l'intérieur du champ (à 20 m au moins de la bordure).

Les matières actives homologuées pour lutter contre le charançon des siliques sont les suivantes :

	Pulvérisation	Poudrage
ENDOSULFAN (*)	600 g/ha	800 g/ha
LINDANE	500 g/ha	600 g/ha
METHIDATHION	500 g/ha	-
PARATHIONS	500 g/ha	600 g/ha
PHOSALONE (*)	1 200 g/ha	-
TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANE (*)	400 g/ha	5 000 g/ha

(*) Insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles.

Nous rappelons que seuls les insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles peuvent être utilisés à partir du début de la floraison du colza. Les essais du CETIOM (Centre Technique Interprofessionnel des Oléagineux Métropolitains) montrent qu'il est préférable d'utiliser en pulvérisation le LINDANE, le METHIDATHION et les PARATHIONS avant la floraison et la PHOSALONE à partir du début de la floraison.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS